



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026**

**Pour un
meilleur
traitement**

**ADJOINTS TECHNIQUES
DE RECHERCHE
ET DE FORMATION**

1

UNE VRAIE REFONTE DES GRILLES INDICIAIRES

REVALORISER LA CATÉGORIE C, C'EST RESPECTER ET RECONNAÎTRE LES MISSIONS !

Le SNALC appelle à une refonte des grilles indiciaires des ITRF, aujourd'hui insuffisamment valorisées. Il alerte tout particulièrement sur la situation des agents de catégorie C, dont les rémunérations demeurent en décalage avec l'importance et les exigences de leurs missions. Avec la dernière revalorisation du SMIC, de plus en plus d'ATRF se retrouvent rémunérés en dessous, du SMIC, révélant une situation devenue inacceptable.

2

REVALORISATION DE L'IFSE

UNE URGENCE, PAS UNE OPTION !

Le SNALC affirme que la revalorisation immédiate de l'IFSE pour les personnels ITRF et ATRF doit être une priorité. Il revendique une IFSE revalorisée, ainsi que la reprise de la revalorisation triennale des ITRF, avec une convergence réelle avec l'IFSE des personnels administratifs annoncée en 2022.

3

RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE TOUS LES ATRF

UNE NÉCESSITÉ, PAS UNE OPTION !

La reconnaissance du travail de tous les ATRF est indispensable au bon fonctionnement des établissements : c'est l'appel du SNALC. Leur engagement quotidien, souvent discret, mérite une réelle valorisation, tant sur le plan salarial que professionnel. Il est temps de reconnaître pleinement leur rôle essentiel au service public.

4

RECONNAISSANCE DE TOUT TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE

TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE, COMPENSATION OBLIGATOIRE : SALAIRE OU REPOS !

Le SNALC revendique la reconnaissance de tout travail supplémentaire effectué hors du statut des ITRF, (ECE, GRETA, UFA, etc...). Ces missions doivent donner lieu à une indemnisation financière ou à une récupération horaire claire et équitable. Il est essentiel de valoriser cet engagement au-delà des obligations statutaires.



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026**

**Pour un
meilleur
traitement**

**ADJOINTS TECHNIQUES
DE RECHERCHE
ET DE FORMATION**

5 NOTRE SANTÉ N'EST PAS NÉGOCIABLE

**EXIGEONS UNE RÉELLE PROTECTION MÉDICALE
POUR TOUS LES ITRF !**

Le SNALC réclame une véritable visite médicale pour TOUS les ITRF et ATRF afin de mieux protéger leur santé au travail. Il est indispensable de garantir un accès régulier et adapté à la médecine de prévention pour tous, afin de prévenir efficacement les risques professionnels.

6 DES CONCOURS PLUS NOMBREUX

POSTES VACANTS, SERVICE EN SOUFFRANCE !

Le SNALC alerte sur l'augmentation des postes vacants qui fragilise les conditions de travail et la qualité du service public. Nous revendiquons une hausse significative du nombre de postes ouverts aux concours dans toutes les catégories pour répondre aux besoins réels et renforcer durablement les effectifs ITRF.

7 DES PROMOTIONS REVALORISÉES ET PLUS NOMBREUSES

**RECONNAÎTRE LES COMPÉTENCES, OUVRIR LES
PROMOTIONS !**

Le SNALC dénonce une évolution de carrière insuffisante pour les ITRF, avec des promotions trop limitées au regard de leur engagement. Il revendique une augmentation significative des possibilités de promotion par tableau d'avancement et liste d'aptitude. Nous demandons également un repyramidage des corps pour mieux reconnaître les qualifications et responsabilités.

8 FORMATION CONTINUE : UN ENJEU MAJEUR

PAS DE COMPÉTENCES SANS FORMATION !

Le SNALC dénonce le manque de formations continues adaptées aux ITRF dans toutes les BAP, freinant le développement des compétences. Il revendique des formations spécifiques, régulières et en adéquation avec les réalités du terrain afin d'accompagner les évolutions professionnelles et améliorer les conditions de travail.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026

